

Atout Europe, Atout Paix : le cas de la Bosnie Herzégovine

Synthèse du
colloque préparatoire organisé à Saint-Germain-en-Laye
10 avril 2014

Présents : 43 personnes

Partenaires : programme européen « l'Europe pour les citoyens »

Objectifs : séminaire préparatoire national du projet européen

Introduction

Après la chute du rideau de fer nous avons assisté à la dissolution d'anciens et la création de nouveaux Etats. Beaucoup de ces nouveaux Etats sont maintenant membres de l'UE et de ce projet de paix ; d'autres souhaitent y prendre part. Un cas spécifique est toutefois celui de la Bosnie-Herzégovine. Trois populations divisées, les Bosniaques, les Croates et les Serbes vivent l'un à côté de l'autre au lieu de vivre ensemble dans un état mal aimé par la plupart entre eux.

Le colloque « Atout Europe Atout Paix, le cas de la Bosnie Herzégovine » s'inscrit dans le programme de la Commission Européenne « l'Europe pour les citoyens ». Premier des trois volets du projet porté par la Maison de l'Europe des Yvelines, il constitue le séminaire préparatoire national et traite de l'actualité et présentant la situation de la Bosnie. Il sera suivi d'un séminaire européen et d'une conférence internationale réunissant citoyens européens et bosniens à Srebrenica (en septembre 2014). Le projet et ses résultats vont être disséminés entre autre via un film documentaire de la conférence de Srebrenica.

Ici figurent les principales informations à retenir de ce colloque préparatoire.

I. L'histoire des Balkans, de l'apparition de la Bosnie à 1991

Intervention de M. Bernard Lory, maître de conférences à l'Inalco et directeur adjoint du Centre d'études slaves de l'Université Paris IV Sorbonne.

La Bosnie-Herzégovine est apparue comme entité géopolitique en 1878 (suite à la défaite de l'Empire Ottoman) et est immédiatement confiée à l'Empire Austro-Hongrois. L'administration de cette province périphérique entretient d'emblée les divisions ethniques et religieuses –s'appuyant sur le groupe des Bosniaques musulmans pour tenir en échec les contestations nationalistes des Serbes orthodoxes et Croates catholiques.

Le 1^{er} décembre 1918 est créé le « Royaume de Yougoslavie : des Serbes, des Croates et des Slovènes », régime dictatorial qui ignore ses groupes minoritaires (Musulmans de Bosnie de Macédoine et du Kosovo notamment).

La deuxième Guerre mondiale morcelle le territoire entre le III^{ème} Reich, l'Italie, la Bulgarie et « l'Etat indépendant de Croatie » des Oustachies, Croates nationalistes pronazis. Des massacres de très grande échelle ont lieu à l'égard des orthodoxes (Serbes) en Croatie (y compris en Bosnie), tandis que la plupart des combats de la résistance titiste ont lieu en Bosnie, faisant des centaines de milliers de morts dans la population civile Yougoslave.

Atout Europe, Atout Paix : le cas de la Bosnie Herzégovine

Synthèse du
colloque préparatoire organisé à Saint-Germain-en-Laye
10 avril 2014

Entre 1945 et 1991, la Yougoslavie Titiste s'impose comme projet novateur de fédéralisme et de société communiste équilibrant les droits des peuples des différentes Républiques (Monténégro, Serbie (et sa province du Kosovo), Bosnie, Slovénie et Macédoine). Sous ce régime œuvrant à l'équité entre les territoires la Bosnie sort lentement de son sous-développement : les JO d'hiver de 1984 à Sarajevo sont l'apogée de ce processus.

Le déferlement de violence en 1991 brise ce cheminement avec fracas, alors que les indépendances des Républiques proclamées à la chute du système des blocs ne sont pas acceptées par le pouvoir en place à Belgrade, et que sont déclenchées les « guerres en ex-Yougoslavie », ayant des répercussions sanglantes jusqu'à la fin des années 1990.

II. La politique de l'UE depuis la chute du rideau de fer

Interventions de M. Richard Stock, directeur du centre européen Robert Schuman, et de M. Michael Rupp, Commission Européenne, DG élargissement, C1. Bosnie Herzégovine

1. Rappel sur les valeurs de l'Europe

- Convention européenne des **droits de l'Homme**, Cour européenne des Droits de l'Homme : unique au monde (le fait qu'une institution internationale ait autorité sur les Etats en matière de justice)
- Le **marché commun** (économie sociale de marché avec la CECA en 51, puis le marché de plus en plus dérégulé). Une **dimension sociale** conservée dans la Charte sociale Européenne (61) puis la Charte Européenne des droits fondamentaux (2000-2001- traité de Nice)
- La **solidarité** entre les pays et les peuples : garder et réaffirmer la logique des pères fondateurs : « **donner, recevoir, rendre** »...
- La solidarité économique mais aussi politique, l'**idéal de l'Europe démocratique** qui doit se préparer à accueillir les « frères de l'Est » (expression de Schuman en 1953)

2. La question des Balkans : la mémoire fracturée

Un héritage empoisonné par des mémoires sous terraines d'atrocités entre les peuples, mémoires tues, ce qui fait que les plaies sont restées béantes. A l'implosion de la Yougoslavie, **la nouvelle mémoire nationale est ethnique**, au détriment des mémoires familiales et personnelles.

Comment dans ce contexte construire un futur pacifique et non revanchard ?

- permettre la réconciliation au sein et en dehors de la société, avec les voisins
- écriture commune de l'histoire (référence au travail franco-allemand d'écriture de livres d'histoire)
- ne pas réduire l'UE au destin commun d'une introspective mémorielle

3. Politique de l'UE

« **L'avenir des Balkans est dans l'UE** » (déclaration de Thessalonique, 2003)

Le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est : plateforme de communication entre 38 pays et 15 organisations internationales et une multitude d'ONG

Le processus d'adhésion à l'UE : les critères de Copenhague de 1993 :

- politiques : droits de l'homme, démocratie, primauté du droit, protection des minorités

Atout Europe, Atout Paix : le cas de la Bosnie Herzégovine

Synthèse du
colloque préparatoire organisé à Saint-Germain-en-Laye
10 avril 2014

- économique : marché viable, capacité de faire face aux forces concurrentielles dans l'UE
- capacité d'assumer les obligations de l'Etat membre.
 - =>Ont adhéré : Slovaquie et Croatie
 - => Sont candidats : Macédoine, Monténégro, Serbie
 - =>Sont candidats potentiels : Albanie, Bosnie et Kosovo

4. Les obstacles sur la voie vers l'UE

- **Tensions communautaires**, multiethnicité et multi confessionnalité
 - Libertés fondamentales, Etat de droit, corruption (Monténégro, Macédoine, Albanie notamment)
 - Impartialité de la justice (Serbie)
 - Criminalité organisée
 - La question de l'**aide extérieure** : parallèle avec le plan Marshall sans lequel l'Europe n'aurait pu se reconstruire. Mais la perspective de développement était gérée en coopération en Europe, cette coopération est difficile à réaliser en ex-Yougoslavie.
- > *Cas particuliers* :
- *problème de dénomination, la « **Macédoine** » qui est aussi une région grecque...
 - *le **Kosovo**: ancienne province de la **Serbie** et Etat indépendant depuis 2008 mais pas reconnu par certains pays européens, dialogue en cours, candidat potentiel, tout comme la Serbie

5. Le cas de la Bosnie Herzégovine

- > La **réconciliation** est extrêmement difficile entre les trois ethnies ; elle ne vient pas encore assez de l'intérieur (ex : l'éducation séparée des ethnies)
- > Une grande **complexité politique**
La guerre en Bosnie a pris fin en 1995 avec les Accords de Dayton : création d'un Etat aux compétences minimales, mais composé de deux entités fortes: la république Serbska/ la fédération de Bosnie Herzégovine. Il est difficile de négocier avec l'Etat bosnien pour l'UE (par exemple la présidence est tournante tous les 8 mois et se constitue de 3 personnes : un Bosniaque, un Croate, un Serbe). Les intérêts à court terme d'ordre ethnique et politique dirigent les décisions à ce jour, il n'y a pas de dialogue politique constructif.
Seule avancée : l'accord intérimaire signé en 2008, qui n'est même pas encore entré en vigueur car le pays ne remplit pas les conditions.
Une coopération au niveau des universités a pu être achevée, au sujet du programme Erasmus + (mais pas d'agence européenne nationale car chaque entité ethnique voulait la sienne propre)
- >**Contractions économique forte** découle de cette complexité politique : le système judiciaire étant d'une efficacité faible, les investisseurs internationaux fuient la Bosnie.
- > **Le pays ne respecte pas l'accord des droits de l'Homme** : un article de la Constitution (issue des accords de Dayton) pose la condition d'être Croate, Serbe ou Bosniaque pour accéder aux fonctions politiques. Cela est jugé par la cour Européenne des droits de l'Homme comme contraire aux principes universels de l'UE.
- >**Complexité de standard économique**, faire du commerce entre la République et la Fédération est compliquée. La situation est d'autant plus difficile depuis l'adhésion de la Croatie : le pays a perdu son principal marché

Atout Europe, Atout Paix : le cas de la Bosnie Herzégovine

Synthèse du
colloque préparatoire organisé à Saint-Germain-en-Laye
10 avril 2014

d'exportation (naturel, proximité)- (aide de l'UE pour faire des systèmes de standardisation et permettre à la Bosnie d'exporter vers l'UE, mais l'Etat a montré un fort immobilisme)

Conclusion

Ce retour sur le voyage dans les Balkans, à travers les pages sombres de l'histoire mais aussi les perspectives d'avenir a apporté des connaissances et ouvert des réflexions qui constituent une réelle éducation à la citoyenneté européenne.

Il est une préparation dans la perspective de la rencontre des acteurs et partenaires dans ce projet fin septembre à Srebrenica.